

Stages cliniques à l'étranger ou dans les DOM pour les étudiants en Médecine

L'Université Clermont Auvergne et l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales de Clermont-Ferrand encouragent la réalisation de stages cliniques hors métropole, dans le but d'observer une pratique médicale différente de celle de la France métropolitaine.

L'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales valide ces stages aux conditions suivantes :

- Le stage doit se dérouler dans un centre dont les capacités de formation sont reconnues : locaux, encadrement médical, équipement.
- Le stage doit être suivi avec assiduité par l'étudiant qui a son retour doit en apporter la preuve.
- Le stage hors métropole ne doit pas interférer négativement avec le bon déroulement des études et celui des examens qui doivent être passés à Clermont-Ferrand
- L'UFR de Médecine ne peut apporter d'aide financière ni pour le voyage, ni pour la vie sur le lieu de stage.
- L'UFR de Médecine peut, par l'intermédiaire des enseignants, aider à trouver un lieu de stage, et donner des conseils sur son déroulement.
- Les stages peuvent avoir lieu tout au long du second cycle. Leur durée optimale est entre 1 et 3 mois. Il est préférable de calquer la durée d'un stage hors métropole sur celle d'un stage équivalent en métropole, sinon, l'accord du chef de service dans lequel le stage sera commencé ou poursuivi à Clermont-Ferrand doit être obtenu. Sont encouragés en priorité les stages dans des pays étrangers.

PRÉPARATION DU STAGE : LE PROJET DE STAGE

L'étudiant souhaitant effectuer un stage clinique hors métropole doit présenter un projet de stage détaillé. Cette règle s'applique pour les étudiants qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux qui partent par le biais d'une organisation étudiante.

Le projet indique :

1. le lieu, la spécialité médicale, la période
2. l'accord écrit du chef de service d'accueil indiquant qu'il accepte de le recevoir
3. une lettre de motivation expliquant le choix du lieu, de la spécialité, et ce que l'étudiant attend de cette expérience

4. l'étudiant doit, avec l'aide d'un enseignant responsable si besoin, déterminer les objectifs médicaux de son stage
5. la position de l'étudiant, pour la période du stage, par rapport aux stages obligatoires et à ses dates de vacances
6. un curriculum vitae détaillé avec adresse mail
7. la souscription d'une assurance en responsabilité civile et d'une assurance rapatriement
8. la prise en compte des risques sanitaires inhérents au stage : vaccinations, précautions contre le paludisme, précautions contre les accidents d'exposition au sang

Le projet de stage peut être commun à plusieurs étudiants, mais il doit être présenté individuellement à l'enseignant chargé des échanges internationaux et comporter un accord écrit individuel du chef de service d'accueil.

L'enseignant chargé des échanges internationaux vérifie la validité du projet (sécurité générale et sécurité sanitaire) et si besoin, conseille le candidat.

La qualité du projet de stage sera mentionnée sur une éventuelle demande de bourse de financement.

ACCORD POUR LE STAGE : LA COMMISSION HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

Assiduité

A son retour, l'étudiant doit présenter une attestation du chef de service d'accueil confirmant l'assiduité de l'étudiant et donnant tous renseignements sur son comportement pendant le stage.

L'attestation doit être rédigée sur un papier officiel du service d'accueil, signé du chef de service et munie des tampons réglementaires. Un exemplaire doit être remis au service de la formation, bureau des relations internationales de l'UFR de Médecine et une photocopie au Bureau des Affaires médicales du CHU.

Rapport de stage

L'étudiant rédige un rapport de stage présentant son expérience et le remet à l'enseignant responsable des échanges un mois après son retour. Il en fera une présentation orale devant le Doyen-Directeur, ses professeurs et les autres étudiants à une date fixée par le Doyen. (Réunion : Voir la médecine autrement)

Le rapport comporte 10 pages minimum. Il décrit le déroulement du stage : horaires, activités, encadrement. Il décrit les pathologies observées, leurs diagnostics et leur traitement. L'étudiant s'attache à mettre en évidence les différences qui existent entre ce qu'il a observé et les pratiques médicales métropolitaines. Il souligne les différences socio-économiques influant sur le comportement médical entre

le lieu de stage et la métropole (protection sociale, rémunération des acteurs de santé, autres...) L'étudiant peut ajouter tous les renseignements qu'il juge utiles à d'autres postulants stagiaires.

Contacts

Service de la Formation

ri.medpha@uca.fr(mailto:ri%2Emedpha%40uca%2Efr)

<https://medecine.uca.fr/international/partir-a-letranger/stages-cliniques-a-letranger-ou-dans-les-dom-pour-les-etudiants-en-medecine>(<https://medecine.uca.fr/international/partir-a-letranger/stages-cliniques-a-letranger-ou-dans-les-dom-pour-les-etudiants-en-medecine>)